

DECRET N° 99-347 DU 23 JUILLET 1999

portant nomination de Monsieur Razaki
Amouda ISSIFOU en qualité de Directeur
du Contentieux et de l'Agence Judiciaire
du Trésor cumulativement avec ses
fonctions de conseiller technique juridique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 97-270 du 09 juin 1999 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 juin 1999,

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Razaki Amouda ISSIFOU est nommé Directeur du
Contentieux et de l'Agence Judiciaire du Trésor cumulativement avec ses
fonctions de conseiller technique juridique au Ministère des Finances et de
l'Economie.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Juillet 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

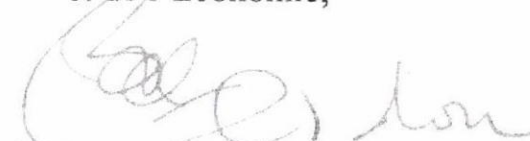
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 4 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4
autres Ministères 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSE 1 JO 1.-